

Colloque Droit social et plateformes numériques

18 Juin 2019 16h45-19h45

Faculté de Droit d'Aix en Provence, salle des Actes

Organisé par le Centre de Droit Social dans le cadre de l'axe de recherche « Personnes au travail et collectivité de travail » (Responsable F.Chopin)

I. **Du statut d'auto entrepreneur à celui de salarié d'une plateforme numérique (Modérateur J.V Borel, Avocat au Barreau d'Aix en Provence)**

1.1 **Approche comparative**, Olivier André et Rodolphe Martinière, doctorants Centre de Droit Social, Aix Marseille Université

1.2 **L'émergence de nouvelles formes de travail pour les plateformes numériques**, Frédérique Chopin, Maître de conférences, Aix Marseille Université

1.3 **L'analyse de la relation de travail par le juge**, Xavier Aumeran, Maître de Conférences, Université Lyon III

Questions/réponses avec la salle

II. **Quelles responsabilités pour les plateformes ? (Modérateur F.Chopin, Maître de Conférences, Centre de Droit Social EA 901, AMU)**

2.1 **Les risques de contentieux et économiques** : requalification, frein à la création d'emplois, faux détachement, travail dissimulé, fraude sociale ,Kristel Zarli Meiffret-Delsanto, Maître de Conférences, Université de Lorraine

2.2 **La responsabilité des plateformes collaboratives à l'égard de l'URSSAF**, Jean-Philippe Quattrocchi, Directeur régional adjoint, URSSAF PACA : traitement social des sommes issues des plateformes et statut social des acteurs des plateformes

Questions/réponses avec la salle

Cocktail de clôture

Colloque soutenu par la Fédération Droits, Pouvoirs et Sociétés (FED 4280)

Validation pour la formation professionnelle continue des avocats : 3h

Inscriptions sur le site : <https://cds.univ-amu.fr>

Professionnels (Avocats, RH, juristes d'entreprise, professionnels de l'assurance et des mutuelles etc..) : 48€ TTC

Etudiants, Enseignants-chercheurs AMU : gratuit

Renseignements Centre de droit social - 3 avenue Robert Schuman-Espace Cassin-13628 Aix-en-Provence cedex 1

Tél.: 04 42 17 29 52 centrededroitsocial@univ-amu.fr